Fascicules N° 136 - 137 - 138
2EME Semestre 2006

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Blason de Caux par J.-P. Fernon

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

30ème année de la Revue - 33ème du G.R.E.C. - 41ème de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

La drailhe de Malefort

Riche d'un solide compte en banque que lui avaient valu ses grands reportages à travers la surface du globe, Gérard FOURLIÉ pensait prendre quelques années de repos dans les murs d'une paisible bourgade aux creux d'une vallée des **Cévennes**. Mais il n'était pas homme à se satisfaire des fleurs d'un petit jardin, ni des tables du café du commerce, ni des plaisirs tranquilles de la pêche à la truite, ni même de la compagnie débonnaire d'une énième compagne ramenée d'une contrée lointaine. Les démons de l'aventure, du risque, de l'exploration, revinrent vite le tourmenter, rallumant un désir d'espace qui se traduisit par de longues randonnées à pied à travers les pentes qui enserraient la ville. Il découvrait chaque fois de nouveaux paysages, des points de vue superbes.

Jusqu'à tomber un jour en extase devant les bâtiments délabrés d'une ancienne ferme abandonnée. Il rêve aussitôt de les remettre en état et d'aller vivre là-haut au milieu des bois avec sous les yeux un horizon magnifique. En l'espace d'un mois, l'achat de la ferme de **Malefort** est négocié et signé. Le propriétaire en était un pauvre berger qui s'était retiré au village et menait encore sa douzaine de moutons et de chèvres paître de ci de là par les travers. Et qui fut heureux de se défaire pour un bon prix de son ancienne demeure et des terres y attenant. Le notaire avait pris soin de prévenir l'intrépide globe-trotter du long et difficultueux chemin d'accès à cette propriété perdue sur les hauteurs. Le courageux acheteur ne voulait pas s'en soucier outre mesure. Il n'était jusque-là monté à la ferme qu'à pied, au hasard de quelques sentiers, mais il venait de s'équiper d'un quatre-quatre tout terrain capable de se jouer des bosses du relief, car il avait noté que le chemin vicinal qui était censé desservir la petite ferme de **Malefort** comportait une première partie bien goudronnée et entretenue jusqu'au portail d'une belle villa, mais qu'au delà il n'était plus qu'une mauvaise piste encombrée de buissons et d'éboulis qui rejoignait la ferme après une série de lacets et de longs détours. Et quand bien même une lame de bulldozer balaierait les obstacles, cela ne réduirait pas pour autant la longueur d'un parcours qui resterait truffé de fondrières et de ravines. Pas de quoi satisfaire en fin de compte le tempérament actif de l'ardent globe-trotter.

L'œil toujours à l'affût, il s'avisa que l'ancienne ferme de **Malemort** se situait en droite ligne au-dessus de la riche villa. Couper de ce côté-là à travers les friches embroussaillées lui assurerait un accès plus aisé et surtout plus rapide. C'était à essayer. Il chercha donc au volant de son engin un passage où se glisser dans la pente buissonneuse. Mais de part et d'autre de la belle villa, il buta sur des panneaux d'interdiction : "Propriété privée, Défense d'entrer".

Il se renseigna et apprit que toute la pente autour de la villa appartenait à M. Arnaud DESNIÈRES, le propriétaire même de la villa. La solution la plus simple paraissait d'obtenir son accord. "N'y comptez pas, lui dit le notaire. M. DESNIÈRES n'est pas quelqu'un à accepter le moindre empiètement sur ses terres. D'autant que premier secrétaire à la Préfecture, il bénéficie de puissants appuis. Je vous préviens, votre projet n'a aucune chance d'aboutir".

En sortant de l'étude, le journaliste ne voulait pas s'avouer battu, et c'est alors que lui revint en mémoire certain propos du vieux berger. Il alla le trouver, et le brave homme fut des plus affirmatifs: dans sa jeunesse, son grand-père et son père empruntaient pour descendre au village un raccourci à travers ces terres que M. DESNIÈRES n'avaient acquises que bien plus tard, seulement depuis une quinzaine d'années. "*Je puis vous l'affirmer, dit-il, nous passions par ce travers avec nos bêtes et même avec le char attelé d'une paire de bœufs, et bien des gens aussi, car il y avait quantité de bêtes à l'époque, et on descendait par là les charretées de bois...*" "*Fort bien*", dit le journaliste qui s'empressa de toucher un ami avocat féru en droit rural, lequel lui conseilla de se pencher sur les anciens plans cadastraux que les mairies sont tenues de conserver. Ce qu'il ne manqua pas

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de faire malgré les réticences des services municipaux concernés, et du maire en premier, arguant du mauvais état des documents.

Il finit par obtenir ce qu'il voulait, et c'est ainsi qu'il découvrit sur le vieux plan jauni du parcellaire de l'année 1939, l'existence, délimitée par deux lignes de tirets, d'une drailhe par laquelle les bergers menaient leurs troupeaux dans les pâtures des hauteurs. Indications qui ne figuraient plus sur les planches du nouveau cadastre. Pourquoi cette omission ? En tout cas, la drailhe en question traversait bel et bien la propriété du sieur DESNIÈRES, passant à moins de cent mètres tout au plus au nord de la villa. Ce renseignement en main, dès le lendemain, le journaliste courait effectuer le métrage sur le terrain, puis au volant de son quatre-quatre il s'élançait sur ce qu'il estimait la tracé de l'ancienne piste de transhumance.

Il était à une cinquantaine de mètres de la villa lorsqu'il vit accourir le garde-chasse brandissant son fusil, suivi par madame DESNIÈRES en personne, tous deux l'invectivant avec de grands gestes comme s'il venait de commettre le crime de viol de propriété. De crainte de s'exposer à recevoir une volée de plombs, il stoppa, croisa les bras et attendit. "*Que venez-vous chercher ici ?* lui dit Mme DESNIÈRES d'un ton furieux. *N'avez-vous pas lu les panneaux ? - Les panneaux ? Mais de quel droit, ces panneaux ? - De quel droit ? De quel droit ? s'indigna-t-elle. Julien, vous entendez ? Quel culot! - Vous ignorez, madame, que je suis sur un passage autorisé - Ah, c'est ce que vous prétendez. Eh, bien! Nous allons voir. Je vais sur le champ appeler la gendarmerie - J'ai mon portable, madame - Je ne vous fais aucune confiance. Julien, surveillez cet individu. Je cours à la maison - Ne craignez rien. Je ne bougerai pas,"* lui lança le journaliste.

Trois quarts d'heure plus tard, le fourgon de la gendarmerie grimpait la côte. Mme DESNIÈRES en attente sur le perron de la villa sa hâta de rejoindre ces messieurs. Il y avait là le chef et son adjoint : "*Que se passe t'il, madame ? - Il se passe, il se passe que ce monsieur*"... Et elle expliqua la situation, après quoi Gérard FOURLIÈ fut autorisé à donner sa propre version. "*Il ment, il vous trompe, s'écria la dame. Allez vérifier sur le cadastre - Mais croyez que je l'ai vérifié*, répliqua le journaliste, *et j'accuse qu'il y a eu tricherie sur le nouveau cadastre, et je peux le prouver. Le droit de passage sur une draille remonte au Moyen-âge et c'est un droit commun inaliénable*".

La question dépassait les compétences de l'adjudant. "*Nous remettrons notre rapport à qui de droit,* dit-il. *En attendant, calmez-vous.*" Fort de son bon droit, le journaliste refusa de quitter les lieux, jurant qu'il y passerait la nuit et tout le temps qu'il faudrait.

Averti par sa femme, M. DESNIÈRES ne tarda pas à arriver du chef-lieu du département, accompagné d'un conseiller judiciaire. Il était décidé à mener l'affaire rondement. Le trublion serait vite remis à sa place. Entre temps, le bruit de l'affrontement s'était répandu dans la localité, et à entendre les réflexions, il apparaissait que les DESNIÈRES n'avaient pas beaucoup d'amis dans la cité, surtout parmi les vieilles gens dont les souvenirs remontaient au temps où ils jouissaient du libre usage de la piste de transhumance.

Au cours de l'après-midi, une affluence de curieux envahit les lieux, à la grande colère du propriétaire devant l'inertie de la gendarmerie et l'indécision du maire, un ami de la famille pourtant. En fin de compte, l'affaire fut portée devant le tribunal et jugée en référé. Les défenseurs des droits communaux eurent gain de cause.

Dès le jugement connu, le journaliste ne se priva pas au volant de son tout-terrain de défier les habitants de la villa, en s'élançant, moteur rugissant, à l'assaut de la montagne à travers les bruyères, les buis et les genêts. Il incita l'ancien berger à revenir mener son petit troupeau là-haut dans son ancien herbage, ce qu'il ne refusa pas. Ce fut pour son malheur. Le garde-chasse lui chercha noise, ses chèvres s'écartaient des limites du passage. Il s'en-suivit de vives altercations. Le garde était un homme brutal et rancunier. Un jour, il n'hésita pas à appuyer sur la gâchette de son arme. Le petit berger s'écroula, foudroyé d'un tir de chevrotines.

Déjà dépités de voir leur propriété foulée aux pieds par n'importe qui, les DESNIÈRES vendirent terres et villa. Repris par son amour de l'aventure, le journaliste globe-trotter ne tarda pas à repartir vers le grand large de l'actualité. Il avait du moins rappelé à une population qu'une drailhe est une servitude de passage communale à ne pas laisser tomber en désuétude.

Jean PEYRÉ

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)